Rapport annuel de gestion 2010-2011

Conseil du statut de la femme

Québec

Rapport annuel de gestion 2010-2011

Conseil du statut de la femme

Le contenu de la présente publication a été rédigé
par le Conseil du statut de la femme.

Supervision : Hélène Harvey
Coordination de la rédaction : Béatrice Farand
Coordination de l'édition : Sébastien Boulanger
Réalisation infographique : Guylaine Grenier
Révision linguistique : Hélène Dumais
Collaboration : Francine Bérubé

Éditeur
Conseil du statut de la femme
800, place D'Youville, 3e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : 418 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : 418 643-8926
Internet : www.placealegalite.gouv.qc.ca
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au
Service de la gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec à :
droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011
ISBN : 978-2-550-62075-4 (Version imprimée)
978-2-550-62076-1 (Version électronique)
© Gouvernement du Québec

100 %

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine,

Christine St-Pierre

Québec, le 9 juin 2011

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, bloc A, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Photo : Normand Blouin

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011. Ce rapport témoigne des activités du Conseil et des résultats obtenus au regard des orientations et des objectifs inscrits dans sa planification stratégique 2007-2012.

Reconnu pour son expertise en matière d'égalité entre les sexes et comme agent de changement, le Conseil a su une fois encore innover et poser un regard critique et constructif sur des enjeux et des politiques publiques susceptibles d'influer sur la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. Ainsi, en 2010-2011, le Conseil a produit quatre avis importants et participé à des consultations du gouvernement.

En produisant un avis sur la polygamie au moment où la Cour suprême de la Colombie-Britannique entend une cause qui déterminera la constitutionnalité de cette pratique, le Conseil a alerté les parlementaires du Québec, qui ont ainsi adopté une motion unanime à l'Assemblée nationale pour affirmer que la polygamie va à l'encontre du droit à l'égalité. Le document du Conseil est par ailleurs utilisé par le gouvernement de la Colombie-Britannique dans la cause qui l'oppose aux demandeurs. Le Conseil a aussi produit un avis sur la présence des femmes aux conseils d'administration des entreprises, en réponse à une demande du premier ministre. Son étude est venue corroborer d'autres études canadiennes et québécoises sur la difficulté pour les femmes d'accéder à des postes de direction. Également, le Conseil a participé à la commission parlementaire sur le deuxième plan d'action de la politique d'égalité. Son avis, qui contient 62 recommandations, a inspiré plusieurs groupes de femmes qui ont présenté un mémoire. Enfin, l'avis du Conseil sur la laïcité a alimenté le débat public et a donné lieu à une interpellation à l'Assemblée nationale qui a permis aux parlementaires de débattre cette question complexe.

Par ailleurs, le Conseil est demeuré vigilant quant à l'activité gouvernementale. Il a ainsi participé aux consultations sur le projet de loi nº 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements, ainsi qu'à la consultation de la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec. Il a également pris part à une consultation privée sur le projet de loi nº 110, Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail pour accorder une plus grande protection à certains domestiques.

Sur le plan administratif, le Conseil a continué la mise en œuvre de ses décisions de gestion prises durant les deux années précédentes, en vue de maintenir sa performance tout en respectant sa capacité organisationnelle. Ainsi, il a poursuivi ses travaux devant mener à la transformation de la *Gazette des femmes*, qui sera accessible uniquement en format virtuel au cours de la prochaine année. De plus, il a effectué une importante restructuration de ses bureaux régionaux.

Je profite du dépôt de ce rapport pour souligner l'excellence du travail accompli par le personnel et les membres du Conseil. Leur engagement et leur expertise permettront de faire avancer les projets dans lesquels le Conseil s'est déjà engagé, notamment deux importants avis : l'un sur la prostitution et l'autre sur la santé des femmes. Le Conseil suivra avec attention les projets gouvernementaux, spécialement en matière de réforme du Régime de rentes du Québec, de protection des travailleuses domestiques, d'accès aux soins de santé et de respect des droits des femmes dans un contexte de liberté religieuse.

Sur le plan administratif, le Conseil consolidera les changements apportés à ses outils de communication et à sa structure régionale. Enfin, il devra mener une réflexion devant le conduire à l'adoption d'une nouvelle planification stratégique, l'actuelle prenant fin en 2012.

Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

Christiane Pelchat

Québec, le 9 juin 2011

Table des matières

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 9

La présentation du Conseil du statut de la femme 11

La mission 11
La vision 11
Les principales activités 11
Les valeurs 11
La structure organisationnelle 13

Les résultats liés aux orientations du Plan stratégique 2007-2012 et du Plan d'action 2009-2010 15

Axe 1 « Élaboration d'études, d'analyses et d'avis » 15
Axe 3 « Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux » 23
Axe 4 « Évaluation des outils de communication » 24
Axe 5 « Réalisation de diverses activités de communication » 28
Axe 7 « Amélioration des indicateurs d'égalité » 34
Axe 10 « Organisation du travail et formation du personnel » 34

L'utilisation des ressources 37

Les ressources financières 37
Les ressources humaines 38
Les ressources informationnelles 40
Les ressources matérielles 41

Les autres exigences : l'application des lois, des politiques et des responsabilités administratives 43

La Déclaration de services aux citoyens 43
La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration . . . 43
Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels 43
L'éthique 43
L'accès à l'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique 43
Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels 43
Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 43
L'égalité entre les femmes et les hommes 44
La reddition de comptes en matière de développement durable 46

Annexe I Les membres du Conseil en 2010-2011 51
Annexe II Les publications du Conseil en 2010-2011 52
Annexe III Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil 54

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2010-2011* du Conseil du statut de la femme relèvent de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données consignées dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données de ce rapport :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- exposent les objectifs et les résultats atteints;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que, à ma connaissance, les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents à cette information, sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2011. Les personnes qui souhaitent en savoir davantage sur la mission, la structure et le mandat du Conseil peuvent consulter son site Web (www.placealegalite.gouv.qc.ca).

La présidente du Conseil du statut de la femme,

Christiane Pelchat

Québec, le 9 juin 2011

La présentation du Conseil du statut de la femme

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de consultation et d'étude qui veille, depuis 1973, à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts des Québécoises.

La mission

- Il conseille la ministre et le gouvernement sur tout sujet lié à l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes;
- Il réalise des études sur des questions qui relèvent du domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Il fournit de l'information au public.

La vision

Un organisme reconnu comme un agent de changement, ainsi que pour son expertise en matière d'égalité des sexes.

Les principales activités

- Le Conseil, par ses études, documente et illustre des phénomènes sociaux et les conditions de vie des Québécoises;
- Il transmet des avis au gouvernement en se prononçant sur des projets de loi, des politiques ou des actions qui présentent des enjeux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes;
- Il publie et diffuse ses travaux pour faire connaître la situation des femmes et les enjeux en matière d'égalité. Il participe aux grands débats, notamment en organisant diverses activités de communication;
- Présent en région, il apporte son expertise pour soutenir le milieu et les instances régionales dans la prise en compte, sur le plan du développement régional, de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les valeurs

Le Conseil adhère à la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise* et aux valeurs éthiques de compétence, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect. Son mandat l'amène à soutenir un projet de société qui a pour objet l'égalité entre les femmes et les hommes et qui est porté par les valeurs de démocratie, de respect de la personne, de justice sociale et de solidarité.

De plus, l'organisme fonde son action sur des valeurs qui reflètent sa philosophie et ses aspirations. Ainsi, dans son plan d'action en éthique, il a mis en évidence les valeurs auxquelles il adhère et qu'il entend promouvoir. Celles-ci prennent la forme d'un engagement de l'organisation envers ses partenaires et son personnel, de même que du personnel envers son organisation.

L'organisation face à sa mission

Exercer avec conviction sa mission :

- en assurant le rayonnement du Conseil et de ses actions;
- en faisant preuve d'ouverture et de solidarité envers toutes les femmes;
- en agissant avec audace et innovation;
- en préservant son indépendance d'opinion tout en favorisant le partenariat et la concertation.

Avoir le souci de l'excellence :

- en exerçant sa mission avec vigilance et vision;
- en diffusant une information de pointe;
- en maintenant son expertise et en assurant un haut standard de qualité et de rigueur dans la réalisation de ses produits;
- en évaluant les résultats de ses actions.

L'organisation envers son personnel

Respecter le personnel :

- en favorisant la transparence et la circulation de l'information;
- en encourageant les initiatives et la créativité;
- en acceptant les échanges et la libre expression des opinions;
- en privilégiant une gestion souple afin de soutenir les membres du personnel dans divers aspects de leur vie.

Développer la solidarité :

- en favorisant l'esprit d'équipe et le décloisonnement;
- en reconnaissant les efforts et le savoir-faire;
- en appuyant le personnel dans son travail;
- en faisant participer le personnel à la définition de la vision et des objectifs du Conseil.

Le personnel envers l'organisation

Démontrer son esprit d'appartenance :

- en étant loyal envers l'organisation;
- en attestant de son engagement constant dans la réalisation d'objectifs communs;
- en contribuant à un sain climat de travail;
- en créant des liens d'entraide et de collaboration.

Démontrer son sens des responsabilités :

- en améliorant ses compétences;
- en étant proactif;
- en se comportant avec professionnalisme et autonomie dans son travail;
- en témoignant d'une ouverture d'esprit face aux changements.

La structure organisationnelle

Les membres

Christiane Pelchat a été nommée présidente du Conseil du statut de la femme par le Conseil des ministres le 29 novembre 2006. Elle est entrée en fonction le 4 décembre 2006. Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, des femmes nommées par le gouvernement à la suite d'une consultation auprès des associations féminines, des universités, des groupes socioéconomiques et des syndicats. Siègent également au Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres, ou leurs déléguées, des ministères suivants : Santé et Services sociaux; Éducation, Loisir et Sport; Travail; Justice; Emploi et Solidarité sociale; Culture, Communications et Condition féminine. S'y ajoute le Secrétariat du Conseil du trésor.

Les membres participent à l'élaboration des orientations des avis, mémoires et études du Conseil, les adoptent avant publication et s'assurent de transmettre au gouvernement des recommandations réalistes qui reflètent la diversité des femmes du Québec. Elles prennent part à des comités et à des réunions pour étudier des questions particulières et faire rapport au Conseil. Au cours du présent exercice, les membres ont participé à quatre rencontres ordinaires et à une consultation par courrier électronique. La liste des membres est présentée à l'annexe I.

L'organigramme

Le Conseil comptait, au 31 mars 2011, sur un effectif de 43 personnes, dont 41 employées permanentes, et sur un budget d'un peu plus de 4 millions de dollars pour remplir sa mission.

Le Conseil est formé de quatre directions et du bureau de la présidente. Le Secrétariat général et service administratif est chargé des dossiers stratégiques du Conseil, de la coordination des travaux des membres ainsi que de la gestion des ressources financières, humaines, informationnelles et matérielles. La Direction des bureaux régionaux offre son expertise dans les régions du Québec aux groupes de femmes, aux ministères, aux organismes et aux instances régionales afin de favoriser la prise en considération de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets du milieu, notamment en matière de santé, d'éducation, d'emploi et d'économie. La Direction de la recherche et de l'analyse effectue les recherches, avis, études et mémoires du Conseil.

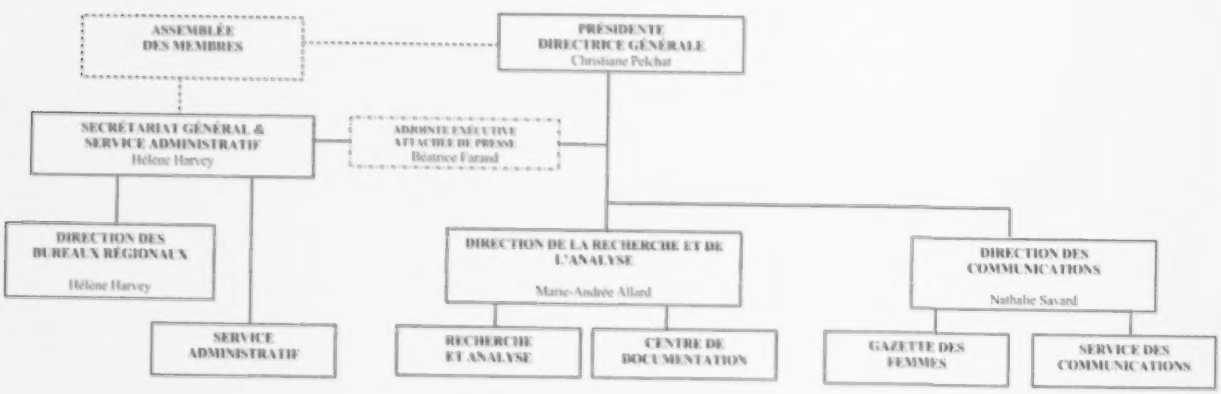

Elle gère également un important centre de documentation sur la condition féminine au Canada, qui soutient les travaux des employées du Conseil et offre une assistance documentaire aux autres ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'au milieu de la recherche. Enfin, la Direction des communications diffuse les travaux du Conseil et coordonne toutes les activités d'information destinées à la population et à des publics ciblés. Elle produit la *Gazette des femmes*, magazine féministe qui paraît cinq fois l'an, et alimente le site Web du Conseil de même que son intranet.

Les enjeux et le contexte

L'action et les travaux du Conseil s'inscrivent dans un contexte où l'égalité entre les femmes et les hommes a évolué depuis une trentaine d'années, mais sa pleine réalisation demeure conditionnée par des obstacles persistants. Il existe une perception largement répandue selon laquelle cette égalité est atteinte et que les initiatives pour améliorer la situation des femmes sont moins nécessaires. C'est le mythe de l'« égalité-déjà-là ». De plus, on assiste à une montée de la droite et à la recrudescence des valeurs religieuses, deux enjeux qui ne vont pas de pair avec l'avancement du droit des femmes. D'où l'importance de veiller au maintien des acquis et de poursuivre cette lutte pour l'égalité. Le Conseil, par ses actions, poursuit donc étroitement les objectifs liés à sa mission qui est de conseiller le gouvernement et d'informer la population.

Comme il le fait depuis plus de 35 ans, le Conseil exerce une constante vigilance afin que les décisions prises par l'État demeurent respectueuses des besoins et des intérêts des femmes, et que ces décisions favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes. Reconnu pour son expertise de pointe, le Conseil est considéré comme un organisme phare qui éclaire les actions gouvernementales en matière d'égalité. Il contribue ainsi aux orientations du Québec en matière économique, politique, sociale et culturelle en mettant en lumière les obstacles à la réalisation de l'égalité et en suggérant aux décideuses et aux décideurs des solutions appropriées pour la faire progresser.

L'accélération d'un progrès tangible vers l'égalité de fait commande que cette valeur soit soutenue, non seulement par les femmes de tout horizon, mais aussi par tous les acteurs sociaux. Le Conseil multiplie et diversifie ses interventions par la réalisation de diverses activités de communication, notamment en ciblant les jeunes pour les amener à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, le Conseil consolide ses actions, centrées sur sa mission, en maintenant son indépendance d'opinion qui lui a valu, au fil des années, la reconnaissance de son intégrité et de sa crédibilité. Cependant, il ne peut faire abstraction d'enjeux importants qui influent sur sa capacité organisationnelle, notamment en matière de disponibilité et d'utilisation des ressources. En effet, la performance du Conseil repose entièrement sur les compétences, l'expérience et l'efficacité de son personnel. Il met donc tout en œuvre pour assurer le maintien de cette expertise par la formation de son personnel et par une organisation du travail adaptée et efficiente.

Les résultats liés aux orientations du Plan stratégique 2007-2012 et du Plan d'action 2010-2011

Le Plan stratégique 2007-2012 contient quatre orientations qui guident les actions du Conseil :

- « Conseiller le gouvernement et ses instances régionales et locales pour que les lois, politiques et programmes contribuent au respect des droits des femmes et à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes »;
- « Multiplier et diversifier nos interventions »;
- « Évaluer l'impact de nos recommandations sur les politiques publiques »;
- « Consolider nos actions centrées sur notre mission en fonction de notre capacité organisationnelle ».

Voici les principales actions réalisées et les résultats obtenus en 2010-2011 à l'égard des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2007-2012.

Axe d'intervention 1
Élaboration d'études, d'analyses et d'avis

Objectif 1.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2010, avoir conseillé la ministre sur l'implantation nationale et régionale de la politique gouvernementale d'égalité	• Production d'un rapport à la ministre • Résultats d'influence	• Dépôt du premier rapport sur l'implantation régionale en juin 2008 au terme de la première année de mise en œuvre de la politique • Adoption, en 2009-2010, d'un avis sur l'implantation régionale du plan d'action 2007-2010 de la politique. En 2010-2011, le Conseil a produit un avis sur le deuxième plan d'action de la politique, qui a été présenté en commission parlementaire, et dont plusieurs groupes se sont inspirés dans la préparation de leur mémoire

Le premier plan d'action de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* a pris fin en 2011 après une prolongation d'un an à la période 2007-2010. À l'automne 2009, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a donné un mandat au Conseil de préparer un mémoire sur les stratégies novatrices et porteuses que le gouvernement et ses partenaires pourraient mettre en œuvre afin de progresser vers une égalité de fait entre les femmes et les hommes. Ce mémoire servirait à alimenter la réflexion de la ministre en vue de l'élaboration du deuxième plan d'action de la politique.

Le 19 janvier 2011, la présidente du Conseil a présenté à la Commission des relations avec les citoyens l'avis *Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux – Les défis du 2e plan d'action de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Il contient 62 recommandations touchant l'éducation, le travail des femmes et leur

autonomie économique, l'organisation et le financement des soins de santé, l'accès des femmes aux postes de responsabilité et le développement durable. Plusieurs groupes de femmes s'en sont inspirés pour préparer leur mémoire. Au moins 58 recommandations qui figurent dans les mémoires déposés en commission proviennent de l'avis du Conseil.

Objectif 1.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir analysé et commenté les enjeux de société relatifs à l'égalité des sexes	• Nombre d'avis et d'études • Résultats d'influence (réponse du gouvernement, visibilité dans les médias) *visibilité dans les médias, voir objectif 5.1.	• Production d'un avis sur la polygamie • Dépôt à la Cour suprême de la Colombie-Britannique par le gouvernement de la province • Motion unanime à l'Assemblée nationale pour affirmer que la polygamie va à l'encontre du droit à l'égalité • Production d'un avis sur la présence des femmes aux conseils d'administration des entreprises • Diffusion du tableau des résultats régionaux dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), avec représentation cartographique des taux de féminité des conseils d'administration de chaque région • Publication prochaine d'un tableau de bord sur l'accès des femmes aux postes de décision dans la BDSO • Production d'un avis sur la laïcité • Nombreux appuis dans les médias • Interpellation à l'Assemblée nationale • Analyse des grandes décisions des tribunaux canadiens • Mise en ligne de neuf analyses de jugement • Envoi de lettres-commentaires sur divers enjeux de société

La polygamie

La Cour suprême de la Colombie-Britannique est appelée à se prononcer sur la constitutionnalité de l'article 293 du Code criminel du Canada. Cette question est à l'étude à la suite d'un renvoi adressé, en octobre 2009, à la Cour suprême par le ministre de la Justice de cette province dans le contexte d'accusations portées contre des chefs religieux d'une communauté mormone pratiquant la polygamie depuis longtemps, en vertu de leurs croyances religieuses.

Dans ce contexte, le Conseil a décidé de produire un avis, *La polygamie au regard du droit des femmes*, car, bien que la cause se déroule en Colombie-Britannique, la décision aura des répercussions partout au Canada puisqu'il s'agit du Code criminel canadien. Si le Conseil s'intéresse à ce sujet, c'est que la polygamie institutionnalise l'inégalité des sexes, perpétue la subordination des femmes et nie leur droit à la dignité humaine. En admettant la polygamie, la Cour reconnaîtrait à la liberté de religion une plus grande valeur qu'à l'égalité des sexes. L'analyse des conséquences sociales liées à la polygamie démontre qu'elles sont néfastes et pour les femmes et pour les enfants, même quand cette pratique est légalement admise. La polygamie porte clairement atteinte à la dignité des femmes et à leur droit à l'égalité, garanti par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés. En la légalisant, le Canada manquerait aussi à ses engagements internationaux relatifs à l'adoption de mesures assurant l'égalité des droits entre les sexes, principe totalement nié dans le mariage polygame. Le Canada deviendrait le seul pays occidental à le faire, ce qui le rendrait très attrayant aux yeux des personnes qui adhèrent à cette pratique.

Le Conseil a déposé son avis au gouvernement. Une motion unanime a été adoptée à l'Assemblée nationale pour affirmer que la polygamie ne fait pas partie des valeurs fondamentales de la société québécoise et que cette pratique va à l'encontre du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'avis a également été déposé à la Cour suprême de la Colombie-Britannique par le procureur général de la Colombie-Britannique. Le Conseil fait ainsi office d'expert dans le renvoi.

La présence des femmes aux conseils d'administration des entreprises

Le Conseil a été mandaté par le premier ministre du Québec pour examiner la composition hommes-femmes des conseils d'administration des entreprises privées du Québec et estimer le taux de féminité au sein de ces conseils. Il s'agissait de mesurer la distance qui sépare les entreprises privées d'une gouvernance paritaire (hommes-femmes), de les comparer aux sociétés d'État, d'apprécier le chemin parcouru et d'évaluer la nécessité d'implanter des mesures concernant les entreprises privées pour favoriser une représentation égale des femmes et des hommes dans leurs conseils d'administration.

L'avis du Conseil, intitulé *La gouvernance des entreprises au Québec : où sont les femmes ?*, fait une revue de la littérature sur la place accordée aux femmes dans la gouvernance et dans la haute direction des entreprises, tout en faisant ressortir les facteurs qui causent la faible représentation des femmes et les avantages qu'auraient les entreprises à féminiser leur gouvernance. Le taux de féminité des conseils d'administration dans les différents secteurs d'activité économique est analysé et mis en relation avec les caractéristiques de chaque secteur. Une comparaison avec les résultats d'enquêtes antérieures permet d'évaluer les progrès et de mettre en évidence les segments de l'industrie où les femmes ont pu faire une percée à titre d'administratrices depuis 1986. L'analyse régionale des résultats est présentée. Les mesures appliquées au Canada et à l'étranger pour pousser les sociétés à nommer des administratrices en plus grand nombre sont examinées et six recommandations sont formulées, dans l'optique d'amener les entreprises québécoises à accueillir davantage de femmes dans leurs conseils d'administration.

Le tableau des résultats régionaux est diffusé dans la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO), avec une représentation cartographique des taux de féminité des conseils d'administration de chaque région. Un tableau de bord sur l'accès des femmes aux postes de décision sera publié dans la BDSO.

La laïcité

Le Conseil a rendu public un avis sur la laïcité intitulé *Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*. Dans cet avis, le Conseil fait la démonstration qu'un Québec respectueux de l'égalité entre les sexes ne peut continuer d'avancer sur la voie de la « laïcité ouverte ». Cet avis démontre que le maintien du *statu quo* nuit à la cause des femmes et au

respect de la liberté de conscience et de religion, outre qu'il est impuissant à susciter la cohésion sociale. Aussi, l'avancement vers la « laïcité ouverte » a pour effet de négliger l'identité collective et donne aux tribunaux la possibilité de faire régner les droits individuels en maîtres. Conséquemment, la laïcité doit être affirmée comme principe qui structure l'État québécois, qui fait partie de l'identité québécoise, au même titre que la langue française et l'égalité entre les sexes.

Afin que l'État ne paraisse pas associé à la religion, le Conseil formule neuf recommandations à l'intention du législateur. Il lui demande de rejeter le modèle de la « laïcité ouverte », qui n'appuie pas la marche des femmes vers l'égalité réelle, et d'affirmer l'interculturalisme. Il recommande aussi de tenir une commission parlementaire chargée de faire le point sur la laïcité et de dégager un consensus social et politique sur cette question. Cette commission devrait procéder à l'évaluation des liens entre l'État et le religieux, notamment en ce qui a trait à l'opportunité de maintenir les subventions aux écoles confessionnelles et les privilèges fiscaux consentis aux communautés religieuses. Au terme de cette commission parlementaire, le législateur devrait affirmer la laïcité de l'État dans la Charte des droits et libertés de la personne.

De nombreux commentaires positifs ont été émis dans les médias à la suite de la sortie de l'avis. Il a aussi donné lieu à une interpellation à l'Assemblée nationale pendant laquelle les parlementaires ont débattu sur la laïcité pendant deux heures.

Lettres-commentaires

Lettre du 2 juin 2010

Vérificateur général du Québec
Commentaires sur la sélection des « immigrants travailleurs qualifiés »

Le Conseil a pris connaissance du chapitre 3 du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011 concernant la sélection des « immigrants travailleurs qualifiés ». Tout en reconnaissant la qualité de ce document, le Conseil a envoyé ses commentaires au Vérificateur général afin d'en améliorer la teneur. Le Conseil suggère notamment de prendre en compte l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans la conception du rapport et dans l'élaboration de tous les processus d'évaluation du Vérificateur général afin de contribuer à l'atteinte de l'égalité. L'ADS permet effectivement de discerner les effets distincts que pourrait avoir une intervention gouvernementale sur les femmes et les hommes touchés, compte tenu des conditions socioéconomiques qui les caractérisent.

Lettre du 7 juin 2010

Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Commentaires sur la possibilité envisagée par l'Université de Montréal de modifier son processus de sélection des étudiantes et étudiants en médecine

Le Conseil a adressé ses préoccupations à la ministre responsable de la Condition féminine à l'égard de la possibilité envisagée par l'Université de Montréal de modifier son processus de sélection des étudiantes et étudiants en médecine qui pourrait avoir pour conséquence de favoriser un peu plus les candidatures masculines. Le Conseil s'inquiète de voir que des exigences plus élevées pourraient ainsi être imposées aux femmes pour entrer en médecine. Il demande à la ministre d'intervenir auprès de sa collègue ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin qu'elle s'assure du respect des droits des femmes et qu'elle veille à ce que de nouvelles formes de discrimination à leur égard ne soient pas introduites par la modification du processus d'admission en médecine.

Lettre du 15 juin 2010

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Réponse au ministre concernant l'accessibilité aux services d'avortement en Outaouais

Non satisfait de la réponse du ministre à une lettre qui lui avait été adressée sur l'accessibilité aux services d'avortement dans la région de l'Outaouais, le Conseil est revenu à la charge. En Outaouais, le réseau public ne se conforme pas à ses obligations d'offrir des services d'interruption de grossesse dans le contexte de la planification des naissances, comme le prévoient les *Orientations ministérielles en matière de planification des naissances* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Puisque l'accessibilité n'est pas appropriée, le Conseil réitère sa demande de mettre en place des services d'avortement dans au moins un établissement du réseau public de la région et recommande que le MSSS enquête sur la façon dont les établissements parviennent à se soustraire aux obligations d'offrir des services d'avortement et ainsi passer outre les priorités établies par ce dernier.

Lettre du 20 octobre 2010

Directeur de l'État civil

Commentaires concernant le droit des femmes mariées de conserver leur nom de famille

Lorsque la situation a été soumise à son attention par une citoyenne, le Conseil a observé de près quelques formulaires de demande de copies d'actes du Directeur de l'État civil. Il constate que la formulation peut laisser croire que les femmes mariées adoptent le nom de leur époux. Or, à l'article 393 du Code civil du Québec, il est énoncé que « chacun des époux conserve son nom ». Le Conseil demande au Directeur de l'État civil d'adapter les formulaires afin de faire référence au nom de famille figurant sur l'acte qui a servi à l'inscription de la naissance et d'éviter toute référence au mariage lorsque des renseignements sur le nom de famille de la personne visée sont exigés.

Lettre du 11 novembre 2010

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Commentaires sur la composition du jury de l'Ordre national du mérite agricole

Le Conseil s'est étonné qu'une seule femme figure parmi le jury de l'Ordre national du mérite agricole. Pourtant, il y a de nombreuses femmes travaillant dans le domaine agricole et inscrites à l'Ordre des agronomes du Québec. Ce n'est donc pas le bassin de candidates qui manque. Le choix des juges étant à la discrétion du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le Conseil est d'avis qu'une attention particulière devra être accordée à cet aspect au cours des années à venir afin que les femmes soient plus équitablement représentées. Il s'agirait de plus d'une marque de reconnaissance à l'égard de toutes les femmes agricultrices et agronomes du Québec et une participation concrète à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lettre du 17 janvier 2011

Ministre de la Justice

Commentaires concernant le Renvoi relatif à la Loi sur la procréation assistée de la Cour suprême du Canada

Le Conseil a fait part de ses inquiétudes au ministre de la Justice concernant le Renvoi relatif à la Loi sur la procréation assistée à la Cour suprême. En effet, la prépondérance de la loi fédérale laisserait place à la possibilité de contracter les services d'une mère porteuse, ce à quoi s'oppose le Conseil, car il craint que cette pratique ne conduise à l'aliénation des droits des femmes et à la commercialisation de l'être humain. Le Conseil souhaite que le gouvernement du Québec se prononce clairement sur l'étanchéité des normes québécoises en cette matière et qu'il indique les paramètres légaux qui lui permettront d'assurer que la vision québécoise aura prépondérance sur les normes fédérales.

Objectif 1.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir réagi aux projets législatifs et aux politiques publiques ayant une incidence sur l'égalité de fait	• Nombre d'avis et de mémoires • Résultats d'influence	• Participation à une commission parlementaire : projet de loi nº 94 (le Conseil a conseillé la ministre sur ce projet de loi) et à la commission Bastarache • Participation à une consultation privée : projet de loi nº 110 (le projet a été remis à l'étude à la suite de l'intervention du Conseil) • Commentaires sur la procréation médicalement assistée et le règlement que le gouvernement voulait mettre en place • Envoi de lettres-commentaires sur diverses questions inscrites au programme du gouvernement, notamment en matière de services de garde et d'équité salariale

Mémoire sur le projet de loi nº 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements

Le 24 mars 2010, le projet de loi nº 94, *Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements*, était présenté par la ministre de la Justice. Ce projet de loi, auquel le Conseil a grandement contribué, a pour objet d'établir les conditions dans lesquelles un accommodement peut être accordé en faveur d'un ou d'une membre du personnel ou encore des usagers ou des usagères des services publics. Il requiert que les personnes qui font usage des services publics tout comme les prestataires aient le « visage découvert ». En vertu du projet de loi, tout accommodement devra respecter les principes de la Charte des droits et libertés de la personne et, nommément, ceux du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et de la neutralité de l'État. Le Conseil a participé à la commission parlementaire sur ce projet de loi. À son avis, mis à part l'article 6 (interdisant de recevoir des services à visage voilé), le projet de loi nº 94 représente un pas dans la bonne direction puisqu'il vient outiller les gestionnaires placés devant des demandes d'accommodement religieux, qui devront se donner des politiques internes pour respecter l'égalité entre les sexes. Le droit des femmes à l'égalité pourra ainsi être mieux protégé. Cependant, ce projet de loi ne concerne que les accommodements raisonnables et ne statue pas sur la laïcité au Québec, débat qui devra nécessairement avoir lieu.

Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec

Le Conseil s'est senti interpellé par le mandat de la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec et il a demandé à recevoir le statut d'intervenant quant au second volet portant sur le processus de nomination des juges. Le Conseil souhaitait ainsi attirer l'attention de la Commission sur une réalité déplorable : la discrimination systémique vécue par les femmes dans l'accès à la fonction judiciaire.

Bien que la parité femmes-hommes soit presque atteinte au sein des membres du Barreau du Québec, les femmes n'occupent aujourd'hui que 30 p. 100 des postes de juges de la Cour du Québec et des cours municipales ainsi que des membres du Tribunal administratif du Québec réunis. Aucune mesure n'est en place pour augmenter leur nombre.

Dans son mémoire, le Conseil a démontré que des changements doivent être apportés au processus de nomination des juges afin que cesse la discrimination dont les avocates sont l'objet au Québec. En effet, le processus de nomination des juges, notamment parce qu'il met l'accent sur l'expérience et la performance basées sur un modèle traditionnel masculin, perpétue la discrimination systémique subie par les avocates québécoises. Le Conseil a expliqué en quoi la sous-représentation des femmes dans la magistrature porte atteinte au principe démocratique, mine la confiance du public envers l'institution judiciaire et dessert l'image de la justice. Le Conseil a formulé neuf recommandations pour remédier à la situation.

Commentaires sur la réglementation entourant les activités de procréation assistée

Le Conseil a transmis ses commentaires au ministre de la Santé et des Services sociaux, en mai 2010, concernant deux projets de règlement relatifs à la procréation assistée qui énonçaient les paramètres d'encadrement que le gouvernement souhaitait mettre en place à ce sujet.

Le Conseil réclamait depuis plusieurs années cet encadrement de la procréation assistée. Cependant, il a fait valoir que les deux projets de règlement comportaient d'importantes lacunes, notamment sur le plan des principes et des valeurs qui devraient les fonder. Comme il l'avait énoncé dans son mémoire de 2006 sur le projet de loi nº 89, le Conseil déplorait de nouveau le fait d'inclure dans un règlement plutôt que dans une loi des normes encadrant le financement et la pratique de la procréation assistée. Le Conseil estimait que le contenu du règlement relevait du pouvoir du législateur et non du pouvoir réglementaire du gouvernement.

Le Conseil a examiné le nouvel encadrement juridique et médical qui était proposé et s'est questionné sur les garanties offertes en matière de qualité, d'accessibilité et de gratuité. Il a fait part des zones d'ombre et des inquiétudes qui continuaient à subsister malgré l'adoption du projet de loi nº 26 et des projets de réglementation. Le Conseil ne s'est pas opposé au financement par l'État de la procréation assistée. Toutefois, il a émis des réserves sur l'à-propos du financement à ce moment-ci, considérant le faible taux de succès de ces techniques de reproduction et le peu ou l'absence d'efforts du ministère de la Santé et des Services sociaux pour prévenir l'infertilité. Il s'est interrogé, entre autres, sur la place qui serait réservée aux centres de procréation assistée comme lieux de prestation des traitements de fertilité assurés et sur les conséquences d'un recours à ces installations privées à but lucratif sur le régime public.

Les commentaires ont porté plus précisément sur quatre aspects de la procréation assistée : la nécessité de prévenir les problèmes d'infertilité et de protéger la santé, particulièrement celle des femmes et celle des enfants à naître; les problèmes de chevauchement du secteur public et du secteur privé; les structures de contrôle prévues dans les règlements; et, finalement, le droit des enfants à connaître leurs origines.

Lettres-commentaires

Lettre du 16 novembre 2010

Présidente du Conseil des relations interculturelles

Commentaires concernant le mémoire du Conseil des relations interculturelles sur le projet de loi nº 94

Le Conseil a fait parvenir une lettre à la présidente du Conseil des relations interculturelles (CRI) à la suite de la lecture du mémoire de l'organisme concernant le projet de loi nº 94 et de sa présence à la commission parlementaire à ce sujet. Le CRI demandait le retrait des termes « le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes » à l'article 4 du projet de loi afin que ne soient pas d'emblée interprétées toutes les demandes d'accommodement pour des motifs religieux comme allant à l'encontre de l'égalité. Le Conseil croit que le CRI a une compréhension erronée du projet de loi, car l'égalité est justement le droit le plus susceptible d'être compromis lorsqu'il est question d'accommodement. Cet aspect doit donc demeurer à l'article 4 afin de donner des outils nécessaires aux gestionnaires pour analyser attentivement les demandes qu'ils reçoivent et pour s'assurer que les accommodements qu'ils octroient ne constituent pas une contrainte excessive, qu'ils respectent l'égalité entre les sexes, la neutralité religieuse de l'État et la Charte québécoise des droits et libertés.

Lettre du 17 novembre 2010

Ministre de la Famille

Commentaires sur le projet de loi nº 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance

Le Conseil a transmis une lettre à la ministre de la Famille et aux membres de la commission parlementaire étudiant le projet de loi nº 126. Il y rappelle l'importance de miser sur une offre de services de garde de qualité, à portée éducative, sur lesquels le gouvernement peut garder un contrôle, soit le réseau des centres de la petite enfance (CPE) déjà existant. C'est en finançant ce réseau, et non des garderies privées ou des crédits d'impôt, que le gouvernement pourra s'acquitter de son engagement à développer des services de garde éducatifs et de qualité, aptes à répondre aux besoins des familles. Le Conseil formule trois recommandations en ce sens.

Lettre du 7 décembre 2010

Ministre du Travail

Commentaires sur le projet de règlement pour mettre en vigueur les articles de la Loi sur l'équité salariale relatifs à la déclaration annuelle obligatoire de l'employeur en matière d'équité salariale

Après avoir pris connaissance du projet de règlement pour mettre en vigueur les articles de la Loi sur l'équité salariale, le Conseil a fait part de ses réflexions et de ses recommandations à la ministre du Travail. Le Conseil se réjouit de la plupart des éléments qui se trouvent dans le projet de règlement. Par contre, il déplore qu'aucun mécanisme de suivi des déclarations des entreprises ne soit prévu. Il propose des solutions pour remédier à cette lacune, soit le dépôt et la publication d'un bilan annuel de l'équité salariale par la Commission de l'équité salariale.

Lettre du 19 janvier 2011

Ministre responsable de l'Administration publique et présidente du Conseil du trésor
Commentaires concernant le projet de loi nº 130

Le Conseil a adressé une lettre à la ministre responsable de l'Administration publique et présidente du Conseil du trésor afin de lui faire part de ses préoccupations concernant l'avenir de la Commission de l'équité salariale (CES) prévu dans le projet de loi nº 130. L'abolissement de la CES dans sa forme actuelle et diverses modifications à la Loi sur l'équité salariale sont prévus dans ce projet de loi. Le Conseil a rappelé le rôle essentiel joué par la CES dans l'application de la Loi ; en outre, il ne veut pas que le transfert des compétences de cet organisme à la Commission des normes du travail ait pour effet d'affaiblir le rôle de surveillance des autorités publiques à l'égard de la Loi.

Lettre du 23 février 2011

Ministre des Finances
Premier ministre
Analyse touchant certains choix budgétaires au Québec

Dans le contexte des consultations prébudgétaires 2011-2012, le Conseil a réitéré au ministre des Finances les recommandations formulées dans le passé, en vue de réformer le processus budgétaire de façon à s'assurer que la fiscalité deviendra « sensible au genre », c'est-à-dire qu'elle sera pensée et appliquée en suivant l'analyse différenciée selon les sexes pour éviter de perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes. Le Conseil soutient aussi certaines revendications du mouvement des femmes touchant les choix budgétaires. Ces revendications, coïncidant avec des positions passées du Conseil, ont pour objet d'accroître la progressivité du régime d'imposition des personnes privées, de s'assurer que, tout comme ces dernières, les sociétés contribuent au financement de l'État et d'éviter l'explosion du coût des médicaments. Le Conseil a également répété une recommandation récente à l'effet d'exiger une plus grande participation des femmes à la gouvernance des entreprises, en contrepartie des avantages fiscaux accordés pour l'investissement dans la recherche-développement.

Axe d'intervention 3
Partage d'expertise auprès des acteurs régionaux

Objectif 3.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir assisté les instances régionales dans la prise en compte de la situation des femmes et dans la réalisation d'ententes et de projets en matière d'égalité	• Initiatives (retombées et impacts)	• Expertise régionale dispensée aux instances régionales

Les professionnelles des bureaux régionaux ont fourni une expertise en matière d'égalité des sexes aux différentes instances régionales, dont les conférences régionales des élus (CRÉ) et les directions régionales des ministères. Le Conseil était signataire de 13 des 21 ententes spécifiques en matière d'égalité, à titre d'intervenant, et il a siégé aux comités de suivi des CRÉ. Le

personnel a participé aux travaux de plusieurs commissions ou comités des instances régionales ainsi qu'à des projets portés par le milieu. Ces travaux touchent notamment des mesures de gestion de l'égalité entre les femmes et les hommes (données sexuées, politiques internes), le développement social, le développement économique, la lutte contre la pauvreté, l'environnement, la conciliation travail-famille, la santé, la violence faite aux femmes et les jeunes. De plus, les professionnelles des bureaux régionaux réalisent régulièrement des activités de communication pour diffuser les documents du Conseil.

Au total, les responsables régionales ont participé à 293 rencontres de travail. Elles ont donné 52 conférences ou séances d'information, soit une augmentation de 11 p. 100 par rapport à l'an dernier.

Rencontres

Composition des comités	Comités gouvernementaux			Comités du milieu			Comités des instances régionales			Comités multipartites		
Année	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2010-2011	2009-2010	2008-2009
Nombre	45	60	89	86	115	232	111	69	152	51	74	65

Total 2010-2011 : 293
Total 2009-2010 : 318
Total 2008-2009 : 538

La diminution du nombre de rencontres entre les années 2009-2010 et 2008-2009 était due principalement à des postes vacants. Celle qui est observée en 2010-2011 s'explique plutôt par la restructuration des bureaux régionaux (voir l'objectif 10.3).

Axe d'intervention 4
Évaluation des outils de communication

Objectif 4.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2009, avoir repositionné la *Gazette des femmes*	• Production d'un rapport sur le repositionnement de la *Gazette des femmes* • Mise en œuvre des changements • Mesure de la satisfaction des abonnées	• Réalisation d'un plan de transition en cours (de la version papier à la version électronique) • Diminution du nombre d'abonnements à la version papier (de 4 500 à 2 500) • Augmentation du nombre d'abonnements à la version électronique (de 3 340 à 5 030) • Réduction des dépenses de 19 p. 100 par rapport à 2009-2010 et de 49 p. 100 comparativement à 2008-2009

La publication de la *Gazette des femmes*

Depuis 32 ans, le Conseil publie la *Gazette des femmes*, magazine féministe dont le contenu porte sur des enjeux touchant directement les femmes, et plus particulièrement l'atteinte de l'égalité entre les sexes. La *Gazette des femmes* jouit d'une réputation enviable auprès des féministes québécoises et est considérée comme un véhicule de communication incontournable au Québec en ce qui a trait aux enjeux de la société qui touchent directement aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. Le sondage le plus récent (2007), réalisé auprès du lectorat de la *Gazette des femmes*, a permis de constater que celui-ci était alors composé de femmes, dans une proportion de 98 p. 100, dont la plus grande partie, 57 p. 100, était âgée de 45 à 64 ans, alors que 18 p. 100 avait plus de 65 ans.

Dans le contexte actuel, marqué par des changements importants au sein des grands médias écrits, notamment dans leur mode de diffusion (virage vers le Web en raison des baisses de revenus d'abonnement et de publicité et du coût élevé des éditions imprimées), le Conseil a pris la décision, en 2008, de procéder à une refonte de cet outil de communication. Trois principaux objectifs ont motivé ce processus : premièrement, rendre la *Gazette des femmes* accessible gratuitement sur le Web; deuxièmement, répondre à des considérations d'ordre financier (il en coûtait plus cher de vendre le magazine en version papier); et, troisièmement, élargir la diffusion du magazine auprès des jeunes générations (les femmes âgées de 25 à 40 ans) tout en conservant son fidèle lectorat.

Le plan de transition mis en œuvre à cet effet en 2008 s'achèvera en décembre 2011 avec la fin de la version papier de la *Gazette des femmes*. Le magazine sera alors un webzine, entièrement pensé pour le Web. Les contenus du webzine conserveront une approche féministe et les sujets qui y seront abordés resteront articulés autour des thèmes suivants : famille, santé, maternité, travail, droit des femmes, argent, monde et éducation. La mise en ligne officielle du webzine est prévue pour le mois de septembre 2011.

Au 31 mars 2011, le nombre d'abonnements à la version papier encore distribué par la poste s'élevait à environ 2 500 exemplaires. Ce nombre est destiné à décroître jusqu'en décembre 2011, date de fin de la version papier. Quant aux abonnements à l'infolettre de la *Gazette des femmes*, ils sont passés de 3 340 à 5 030 membres, soit une augmentation de 1 690 abonnements, entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011.

« Parité et diversité. Pour changer la face du pouvoir ! »

Adieu la parité, place à la diversité! Le premier numéro de l'année de la *Gazette des femmes* aborde la question de la place des femmes dans la gestion et la gouvernance des entreprises. Selon la plus récente tendance, la diversité serait devenue le motif le plus invoqué pour justifier la place des femmes dans les postes de gestion et de direction, en raison de ses effets salutaires sur les affaires. S'agit-il d'un argument destiné à faire avaler la pilule des quotas qui suscitent des réactions mitigées? Peut-être. Mais si, à force de diversité, on finit par atteindre la parité, la partie sera gagnée. Ce dossier effectue un tour d'horizon de cette nouvelle vogue et présente les témoignages de quatre femmes de tête.

« Hypersexualisation. La quête d'un temps nouveau »

En septembre-octobre, le dossier « Hypersexualisation. La quête d'un temps nouveau » analyse un phénomène social qui a été très médiatisé au cours des dernières années et la source des plus vives réactions. Une fois la colère estompée, les lectrices de la *Gazette des femmes* ont été invitées à poser un regard neuf sur la question en posant le postulat qu'il est important que nos jeunes filles soient entendues tout en étant entourées de la bienveillance des adultes. Des spécialistes de la mode, de la communication, de la sociologie et de l'éducation sexuelle font entendre leurs points de vue et suscitent, à bien des égards, une réflexion différemment nécessaire.

« Haïti. Rester debout »

Le numéro de novembre-décembre présente un dossier touchant, qui a tout pour convaincre de la résilience des Haïtiennes. En dépit de la fatigue, de la détresse et des deuils à faire, ces femmes se sont serré les coudes pour rester debout, et les entrevues regroupées dans ce numéro démontrent à quel point elles ont fait preuve de résilience. Ébranlées, mais loin d'être résignées, elles rêvent d'une autre Haïti, portée par la contribution de toutes. Depuis Montréal, la journaliste au dossier s'est entretenue avec des citoyennes engagées et des militantes convaincues de la nécessité de prendre en considération les initiatives des Haïtiennes dans le relèvement de leur pays. À ces entretiens s'ajoute un tête-à-tête inspirant avec Michaëlle Jean, passionnée de son pays natal, qui partage avec les lectrices de la *Gazette des femmes* sa vision de l'aide à fournir à ce pays. Puis se décline le récit passionnant de deux femmes qui agissent comme militaires et qui, à la tête de troupes à forte concentration masculine, ont réussi une mission humanitaire difficile tout en servant de modèle aux Haïtiennes.

« Réflexions sur la laïcité. Sur la terre, pas au ciel ! »

On ne peut plus en phase avec l'actualité, alors que l'un des enjeux de l'heure concerne l'affirmation ou non de la laïcité québécoise, le dossier du numéro de janvier-février présente une série de textes et d'entrevues destinés à éclairer le lectorat sur la question de la laïcité à travers la lunette de l'égalité des sexes. De l'avis de plusieurs, le vaste chantier de la laïcisation entrepris au Québec au cours des années 1960 n'est pas achevé. Appuyée par des spécialistes de l'histoire, du droit, de la sociologie et de l'éducation, la *Gazette des femmes* fouille la question. Faut-il oui ou non constitutionnaliser la laïcité? Une réflexion transversale autour d'un enjeu collectif.

« Mouvement des femmes. Défis en perspective »

Une fois encore, la *Gazette des femmes* témoigne de son solide ancrage dans la réalité. En mars-avril, le dernier numéro de l'année dresse un état de situation du mouvement des femmes au Canada : les coupes de subventions et l'antiféminisme conjugués ont porté une sérieuse atteinte au mouvement. Au point de mettre sa survie en péril. Pourtant, comme l'illustrent les entretiens avec militantes et féministes d'État, les féministes persévèrent, se questionnent, haussent le ton, imaginent des moyens d'action différents et rêvent d'une relève engagée. Mais les mentalités sont tenaces. D'autant plus si l'on se bute à des conditions défavorables comme le glissement actuel vers des politiques conservatrices, une diminution des ressources financières, une mauvaise presse et des clichés coriaces. Cependant, loin d'être résignées, les féministes consultées sont convaincues que l'heure est venue de se concerter et, plus que jamais, de se faire entendre.

Objectif 4.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir actualisé le site Web	• Mise en œuvre des changements • Mesure de l'évolution des visites du site Web	• Réalisation de travaux de rodage et d'amélioration du nouveau site Web mis en ligne en février 2010 • Augmentation du nombre de consultations du site Web

Le site Web du Conseil

L'un des axes d'intervention retenus dans le Plan stratégique 2007-2012 est la mise à jour des outils de communication, notamment l'actualisation du site Web d'ici 2012.

En ligne depuis février 2010, le site Web actuel du Conseil regroupe, en un seul et unique portail, les anciens sites Web du Conseil (CSF et *Gazette des femmes*) à une adresse évoquant la mission du Conseil : www.placealegalite.gouv.qc.ca.

L'architecture et la convivialité de la navigation ont été améliorées et le site Web du Conseil a été mis aux normes de façon à répondre à l'ensemble des exigences gouvernementales (accès à l'information, accès aux personnes handicapées, identification visuelle). La mise à jour des contenus, la révision de leur présentation et l'actualisation du visuel ont également permis de rendre le site Web plus dynamique.

Le Conseil utilise son site Web comme vecteur d'information en y diffusant sur une base régulière des actualités qui le concernent, ainsi que des nouvelles sur le thème de l'égalité au Québec et ailleurs dans le monde. On y trouve aussi une revue de presse électronique quotidienne sous la rubrique « Ailleurs sur le Web ». Tous les travaux du Conseil sont également mis en ligne, de même que plusieurs entrevues accordées par la présidente à des chaînes de radio et de télévision.

En vue d'assurer la consolidation du site Web, des travaux de rodage et de bonification se sont poursuivis au cours de l'année, notamment par la réalisation d'un travail d'indexation de l'ensemble des fichiers contenus dans ce site pour les répertorier de façon appropriée, et ainsi permettre une utilisation optimale du moteur de recherche.

Par ailleurs, à la suite d'une tournée effectuée par les responsables du Conseil, il est apparu que le bulletin d'information électronique bimestriel du Conseil, *Info-CSF*, n'était plus adapté aux besoins des partenaires. L'information et les documents sur les enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différentes régions du Québec seront désormais publiés par l'entremise des pages régionales du site Web du Conseil. Un travail de refonte complète et dynamique de ces pages a donc été entamé en fin d'année et se poursuivra jusqu'à leur mise en ligne en 2011.

Visites du site Web du Conseil

Année	Nombre de visites
2010-2011*	172 535
2009-2010	205 495
2008-2009	172 451
2007-2008	177 682
2006-2007	171 334

* Les statistiques observées cette année par rapport à l'année 2009-2010 s'expliquent notamment par une migration de serveur en cours d'année, ce qui a entraîné une dispersion de certaines données statistiques ou parfois même leur perte pure et simple.

Axe d'intervention 5
Réalisation de diverses activités de communication

Objectif 5.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir fait la promotion des travaux du Conseil	• Activités de promotion (nombre et nature)	• Publication des études, recherches et avis du Conseil • Participation de la présidente du Conseil à diverses tribunes • Réalisation d'activités médiatiques

Conformément à sa mission, le Conseil informe le public des enjeux qui interpellent la société québécoise en matière de condition féminine et d'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il réalise des activités de communication qui ont pour objet de promouvoir ses travaux et de sensibiliser les partenaires et la population aux diverses réalités des femmes et aux situations qui représentent des obstacles à l'atteinte de l'égalité des sexes.

La publication d'avis, de mémoires, d'analyses et de portraits

Chaque année, le Conseil rend publics des avis, des mémoires et des analyses ainsi que divers documents d'information. L'année 2010-2011 a été marquée par la publication de 39 nouveaux documents : 26 sous la rubrique «Avis, mémoires, analyses et portraits», 12 de nature informative (voir l'objectif 5.3) et 1 du type administratif.

Plusieurs documents réalisés au cours de cet exercice ont été diffusés sur les différents réseaux de partenaires du Conseil. Aussi, ce dernier a mis en ligne cette année des analyses sur les grandes décisions des tribunaux canadiens qui ont façonné les droits des femmes, analyses dont les résumés sont colligés dans une section Web spécifique. Enfin, tous les travaux du Conseil sont systématiquement mis en ligne sur son site Web. L'ensemble des documents visés est énuméré à l'annexe 2.

Sommaire de diffusion des publications

Titre	Tirage	Diffusion électronique	Diffusion postale	Nombre de visites du site Web
Avis *La polygamie au regard du droit des femmes*	675	840	575	2 690
Résumé *La polygamie au regard du droit des femmes*	1 000	840	790	854
Opinion Summary *Polygamy and the Rights of Women.*	225		110	ND

Titre	Tirage	Diffusion électronique	Diffusion postale	Nombre de visites du site Web
Avis *Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux – Les défis du 2e plan d'action de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*	850	825	700	1 347
Résumé *Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux – Les défis du 2e plan d'action de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*	1 200	825	940	539
Avis *La gouvernance des entreprises au Québec : où sont les femmes ?*	650	1 030	500	1 042
Faits saillants *La gouvernance des entreprises au Québec : où sont les femmes ?*	1 500	1 030	1 100	596
Avis *Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*	935	980	780	1 729
Faits saillants *Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*	1 300	980	1 250	646
Étude *La participation des hommes et des garçons : nécessaire, mais pas à n'importe quel prix*		825		545
Portrait *Statistical Portrait Equality Women / Men – How are we doing in Nord-du-Québec ?* (version anglaise du portrait édité en 2009-2010)	100		50	225
Mémoire sur le projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements		395		1 946
Commentaires sur la réglementation entourant les activités de procréation assistée		340		2 562
Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec		360		131

Participation de la présidente à diverses tribunes

La présidente du Conseil est fréquemment invitée à prendre la parole au moment de la tenue de divers événements où elle fait valoir les positions de l'organisation sur différentes questions concernant les conditions de vie des femmes et l'égalité entre les sexes. Cette année, elle a eu l'occasion de participer à des tables rondes, à des colloques et à des galas.

Dans le contexte du 70e anniversaire du droit de vote des femmes, la présidente a pris part à une table ronde en compagnie d'autres personnalités du milieu féministe.

Elle a rendu hommage à la nouvelle secrétaire générale d'ONU Femmes, Mme Michelle Bachelet, lors de la soirée donnée en son honneur à Montréal.

La présidente a également participé au Cinquième congrès québécois de droit constitutionnel dont le thème était « La hiérarchie des droits fondamentaux et les accommodements religieux en droit constitutionnel québécois, canadien et comparé ».

Lors d'une tournée dans la région de la Côte-Nord, la présidente a rencontré les membres du Regroupement des femmes de la Côte-Nord et les jeunes de la Jeune Chambre de commerce et du Forum jeunesse Côte-Nord. Aux premières, elle a parlé de l'analyse différenciée selon les sexes; en s'adressant aux jeunes, elle a tenu à encourager particulièrement les filles à poursuivre leurs études dans des secteurs variés, en dehors des professions traditionnellement féminines, afin d'avoir accès aux emplois mieux rémunérés.

La présidente a aussi participé à une table ronde intitulée « Le jugement Himel sur la prostitution et son impact sur l'égalité pour toutes ». L'événement a permis aux intervenantes de débattre de l'impact du jugement rendu par la juge Susan Himel, de la Cour supérieure de l'Ontario, déclarant inconstitutionnels les articles du Code criminel canadien sur la prostitution.

Enfin, la présidente s'est adressée aux membres du comité directeur du réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à l'occasion d'une rencontre se déroulant à l'Assemblée nationale du Québec. Elle a notamment discuté du rôle du Conseil et de l'impact de ses interventions sur l'accès à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Réalisation d'activités médiatiques

Afin de faire rayonner ses messages, le Conseil estime que les médias doivent être bien alimentés quant à ses positions. Ainsi, il publie régulièrement des communiqués de presse et diffuse de façon continue des nouvelles sur son site Web. Par ailleurs, la présidente accorde des entrevues à des journalistes, signe des articles de fond et des déclarations publiques et rédige un mot dans chacun des numéros de la *Gazette des femmes*. Enfin, à l'occasion, des professionnelles du Conseil rédigent des articles sur les travaux de l'organisation, qui sont publiés dans des revues spécialisées, tandis que les professionnelles en région accordent des entrevues à des médias locaux (16 en 2010-2011).

Visibilité dans les médias

	Nombre
Communiqués de presse publiés	14
Entrevues accordées	91*
Demandes adressées par les médias au Conseil	119
Mentions dans les médias à la suite d'une initiative du Conseil	289
Total des mentions dans les médias	370

* Il s'agit d'entrevues accordées à la suite d'une demande officielle. Ce nombre ne tient pas compte des quelques points de presse inopinés tenus par la présidente, notamment à la sortie d'une commission parlementaire ou d'un événement.

Objectif 5.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir suscité l'intérêt d'un plus grand nombre d'acteurs sociaux, nationaux et régionaux à s'engager en faveur de l'égalité des sexes	• Activités de soutien et de partenariat	• Participation à une visite d'État avec la gouverneure générale • Participation à une mission au Sénégal • Accueil de délégations étrangères

Participation de la présidente à une visite d'État avec la gouverneure générale

En avril 2010, la présidente du Conseil a accompagné la gouverneure générale du Canada, à la demande de cette dernière, à une visite d'État au Sénégal, en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Cap-Vert. Cette visite d'État avait pour objectif de réunir une délégation de Canadiennes et de Canadiens œuvrant dans une variété de domaines, dont la gouvernance, le développement économique, le droit des femmes, le journalisme, le milieu culturel, l'engagement civique et la jeunesse. La délégation a notamment rencontré des femmes de plusieurs milieux et a participé à renforcer les liens avec l'international en allant à la rencontre de la société civile. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ont été payés par le bureau de la gouverneure générale.

Mission au Sénégal

En février 2011, une professionnelle du Conseil s'est rendue en mission au Sénégal conformément à une entente entre le Conseil et le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI). À cette occasion, elle a pu appuyer le Centre Genre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la hiérarchisation de ses priorités et la mise en place de son plan d'action au sein des 15 pays membres. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ont été payés par le CECI, en vertu de l'entente conclue entre les deux organismes, alors que le Conseil, pour sa part, a fourni l'expertise d'une employée.

Accueil de délégations étrangères

Chaque année, le Conseil accueille des délégations venues d'autres pays pour leur expliquer son rôle et son fonctionnement ainsi que partager une partie de son expertise avec elles. En 2010-2011, le Conseil a reçu la visite de quatre délégations, soit une délégation de l'Union des femmes du Vietnam venue participer à une session de formation sur le développement de la compétence, de la gestion et du leadership au féminin, une délégation sénégalaise du Réseau Siggil Jigeen, la présidente de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (Halde) ainsi que le lauréat du prix John-Humphrey remis par l'organisme Droits et Démocratie, M. Marino Alavaro, d'origine vénézuélienne et directeur du Programme vénézuélien pour l'éducation et l'action à l'appui des droits humains (Proveo).

Objectif 5.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir réalisé ou participé à des activités d'information et de sensibilisation pour le public	• Activité d'information (nombre et nature) • Retombées (participation, visibilité)	• Publication de documents d'information • Publication de la *Gazette des femmes* • Tenue de la Journée internationale des femmes • Transmission de renseignements au public

La publication de documents d'information

En conformité avec sa mission d'informer le public, le Conseil a proposé diverses publications destinées à le sensibiliser aux enjeux de société concernant les femmes et à lui présenter des données statistiques ou historiques sur la situation des femmes ainsi qu'une rétrospective de ses diverses activités.

Le Conseil a publié cette année cinq numéros de la *Gazette des femmes*, magazine édité depuis 1979. Les détails des activités sur le magazine sont consignés à l'objectif 4.2.

Enfin, cinq fois l'an, le Conseil adresse à ses partenaires l'*Info-CSF*. Ce bulletin électronique, diffusé à près de 2 400 partenaires, propose une rétrospective des travaux du Conseil, présente les décisions gouvernementales significatives sur les conditions de vie des Québécoises, relate des faits saillants et consigne des informations régionales pertinentes.

Gazette des femmes

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Exemplaires papier (tirage moyen par numéro)	4 840	10 100	19 280	22 140	23 000
Abonnements à l'infolettre	5 030	3 500	0	0	0

Le magazine est disponible gratuitement en ligne depuis septembre 2009. Le nombre d'abonnements à la version papier est en déclin puisque le Conseil mettra fin à la version papier en décembre 2011.

Journée internationale des femmes

La Journée internationale des femmes du 8 mars est une date importante du calendrier féministe et un anniversaire largement couvert par les médias d'information. Il s'agit pour le Conseil d'un moment propice afin de rappeler la pertinence de ses travaux comme source d'information incontournable destinée aux femmes et au public en général, sur des thèmes touchant les femmes et l'égalité.

Cette année, le Conseil a souligné la Journée internationale des femmes avec quatre activités principales :

- L'appui aux partenaires et aux groupes de femmes en région à l'aide d'outils d'information, par la transmission de près de 13 000 exemplaires de l'édition 2011 du *Portrait des Québécoises en 8 temps* (format de poche). Ce document présente des données annualisées sur la situation des femmes dans huit domaines d'activité;
- La réédition du document *La constante progression des femmes* (version électronique et papier), illustré de nombreuses photos d'archives, de même que le feuillet *L'origine « véritable » du 8 mars* (format électronique seulement). Ils ont respectivement été consultés par 1 065 et 736 personnes sur le site Web du Conseil;
- La conclusion d'une entente avec le quotidien *Le Devoir* pour la publication d'un cahier spécial sur la Journée internationale des femmes sur le thème « Femmes et laïcité ». Le cahier comprenait des contenus rédactionnels choisis par le Conseil, deux espaces publicitaires (un pour le Conseil, l'autre pour la *Gazette des femmes*), une entrevue avec la présidente et une entrevue avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- La diffusion et la promotion du numéro mars-avril 2011 de la *Gazette des femmes* sur le thème du mouvement des femmes, ainsi que la promotion de l'abonnement à l'infolettre au moyen d'une campagne par clic;
- La publication d'un communiqué de presse national.

Renseignements au public

Enfin, comme le volet information aux femmes et au public est partie prenante de la mission du Conseil, le personnel est appelé à répondre, quotidiennement, à diverses demandes.

Type de demandes	Nombre de demandes
Demandes totales de renseignements	2 207
Demandes par téléphone	1 543
Demandes par lettre ou par courrier électronique	606
Demandes en personne	58
Exemplaires de publications imprimées diffusées	23 090

Axe d'intervention 7
Amélioration des indicateurs d'égalité

Objectif 7.1	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir révisé annuellement les indicateurs d'égalité	• Révision annuelle • Description des changements	• Mise à jour des statistiques régionales et nationales

Le *Portrait des Québécoises en 8 temps* a été mis à jour de même que les indicateurs d'égalité du site Web du Conseil. Ces indicateurs concernent la démographie, l'éducation, l'économie et l'emploi, la conciliation des obligations professionnelles et personnelles, le revenu, l'intégrité physique et psychologique ainsi que la participation des femmes au pouvoir.

Axe d'intervention 10
Organisation du travail et formation du personnel

Objectif 10.2	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir développé les compétences du personnel	• Nombre de formations collectives • Nombre de formations individuelles	• Participation des employées à des formations individuelles ou collectives

Les formations individuelles

En 2010-2011, les coûts de formation ont représenté une dépense totale de 8 884 dollars, ce qui représente une diminution de 55 p. 100 des dépenses de l'an dernier. Ces compressions se situent dans le contexte du Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014. Au total, le personnel a bénéficié de 49 jours de formation, soit 33 formations individuelles et une formation collective donnée à 12 employées pour l'acquisition de connaissances et d'habiletés dans les domaines liés principalement à la condition féminine, à la gestion et à la bureautique. Le Conseil a investi cette année près de 1 p. 100 de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles à la formation, comparativement à 2 p. 100 l'an dernier.

Objectif 10.3	Indicateurs	Résultats
• D'ici 2012, avoir évalué les processus de travail	• Initiatives et résultats	• Refonte du site Web et de la *Gazette des femmes* • Restructuration des bureaux régionaux

Un diagnostic de l'organisation a été posé en 2008-2009, dans un exercice de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et de gestion centrée sur la mission et les activités essentielles du Conseil. Cette analyse mettait en lumière que les nombreux départs à la retraite prévus jusqu'en 2014 obligeraient le Conseil à revoir ses activités et ses processus de travail. Le comité de direction a donc pris plusieurs décisions à cet égard, lesquelles sont appliquées graduellement depuis 2008-2009.

En 2009-2010, dans les suites du plan de communication adopté l'année précédente, le magazine Gazette des femmes a été modernisé, mis en ligne et offert gratuitement. Une refonte du site Web du Conseil a été effectuée, notamment en vue d'accueillir la revue.

Le comité de direction a aussi modifié la structure des bureaux régionaux et a annoncé, en décembre 2009, qu'à compter du printemps 2010 le personnel des onze bureaux serait regroupé dans quatre bureaux, chacun proposant son expertise sur un territoire couvrant de trois à cinq régions. Le redéploiement s'est fait de la façon suivante :

- **Bureau de Rouyn-Noranda** : régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec;
- **Bureau de Saguenay** : régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent;
- **Bureau de Montréal** : régions de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie;
- **Bureau de Québec** : régions de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Estrie.

Les bureaux de Chandler, Rimouski, Baie-Comeau, Gatineau, Joliette et Longueuil ont été fermés. Celui de Sherbrooke le sera en septembre 2011. Le mandat des nouvelles équipes du Conseil est d'offrir une expertise de pointe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes afin de soutenir les travaux des organismes régionaux et d'observer la mise en œuvre des politiques gouvernementales en région, de façon que l'organisation poursuive son rôle conseil auprès du gouvernement. Les activités régionales alimentent les réflexions et les travaux du Conseil.

L'année 2010-2011 a constitué une année de transition pour la mise en œuvre de la restructuration régionale. Tout d'abord, des comités de travail ont été formés pour définir les processus de travail, organiser une consultation et réaliser des diagnostics de territoires. Ainsi, une tournée de 65 rencontres des partenaires a permis d'expliquer la réorganisation et de prendre le pouls des besoins de ceux-ci en termes d'expertise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Un diagnostic socioéconomique, faisant ressortir les différences entre la situation des femmes et des hommes, a été réalisé pour chacun des quatre territoires créés. Ceux-ci seront mis en ligne au cours de la prochaine année. Enfin, ces travaux ont mené à l'élaboration de plans d'action 2011-2012 pour chacun des bureaux.

L'utilisation des ressources

Les ressources financières

Les résultats réels pour l'exercice financier 2010-2011 sont présentés ci-dessous.

Budget des dépenses

	Budget original 2010-2011 (000 $)	Budget modifié 2010-2011 (000 $)	Dépenses réelles 2010-2011 (000 $)	Dépenses réelles 2009-2010 (000 $)
Budget – Dépenses				
Rémunération	3 360,1	3 123,1	2 899,8	2 950,4
Fonctionnement	1 095,1	1 297,9	1 190,4	1 372,1
Amortissement	3,0	3,0	14,8	2,9
Total	4 458,2	4 424,0	4 105,0	4 325,4
Budget – Crédits*				
Budget – Dépenses	4 455,2	4 421,0	4 090,2	4 322,5
Immobilisations	25,0	25,0	13,2	40,6
Total	4 480,2	4 446,0	4 103,4	4 363,1

* Cela exclut l'amortissement.

Le budget modifié 2010-2011 comprend un transfert de fonds de 10 000 dollars pour embaucher du personnel étudiant et une compression de 44 200 dollars pour la contribution au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014 du Conseil du trésor. Ces compressions se déclinent ainsi :

Dépenses de publicité → 56,5 %
Dépenses de formation → 54,8 %
Frais de déplacement → 10,4 %
Total de ces dépenses → 25,9 %

Le Conseil a connu une baisse des dépenses de rémunération et de fonctionnement en 2010-2011 par rapport à 2009-2010.

Bonis au rendement accordés en 2010-2011 pour la période d'évaluation allant du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

Catégorie d'emploi	Nombre de bonis	Montant total ($)
Cadres	2	5 789
Professionnels	6	11 687
Fonctionnaires	1	1 488

Les ressources humaines

Au 31 mars 2011, le Conseil disposait d'un effectif de 41 « équivalents temps complet (ETC) », alors qu'il a droit à un total de 52 ETC. À noter que, depuis plusieurs années, le Conseil ne peut pourvoir aux ETC autorisés, étant donné certaines difficultés en matière de dotation et une masse salariale insuffisante. Les ETC autorisés sont appelés, de toute façon, à décroître pour atteindre 44 en 2015, en raison de l'attrition exigée par les départs à la retraite.

Effectif permanent au 31 mars 2011 selon la catégorie d'emploi et la présence en région

	Hors cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Québec	4	9	10	4	27
Régions	0	10	0	4	14
Total	4	19	10	8	41

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Hors cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Bureau de la présidente	1		1		2
Secrétariat et service administratif	1	2	3	1	8
Direction de la recherche et de l'analyse	1	4	2	1	8
Direction des communications	1	3	4	1	9
Direction des bureaux régionaux		10		4	14
Total	4	19	10	7	41

Départs à la retraite

Quatre personnes ont quitté pour la retraite en 2010-2011.

Reddition de comptes pour la période de référence du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

Embauche et représentativité

	Permanentes (y compris les employées temporaires)	Occasionnelles	Étudiantes	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	2	2	5	0
Effectif total (personnes)	43			

Nombre d'employées permanentes et occasionnelles en date du 31 mars 2011.

Membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones

Rappel de l'objectif

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 p. 100 des nouvelles employées permanentes (y compris les employées temporaires), des occasionnelles, des stagiaires et des étudiantes venant de l'un des groupes suivants: communautés culturelles, anglophones ou autochtones, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 p. 100.

Taux d'embauche

Il n'y a eu aucune embauche de membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones.

Taux de représentativité

Le taux de représentativité des membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones est de 0 p. 100.

Personnes handicapées

Rappel de l'objectif

Atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 p. 100.

Taux de représentativité

Le taux de représentativité des personnes handicapées est de 1,7 p. 100, ce qui inclut les employées permanentes et temporaires.

Femmes
Taux de représentativité

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
Représentativité en nombre	4*	17	9	10	–	–
Pourcentage (%)	100	89	90	100	–	–

* Cela inclut le personnel hors cadre.

Les ressources informationnelles

Les ressources informationnelles occupent une place très importante dans tous les aspects opérationnels au Conseil. En effet, l'apport technologique lui permet d'être efficient et efficace dans la réalisation de sa mission.

Pour l'exercice 2010-2011, un total de 195 472 dollars a été alloué aux technologies de l'information. Cette somme a permis de rémunérer les ressources humaines affectées aux activités en ressources informationnelles et de procéder à l'acquisition de fournitures essentielles au bon fonctionnement et à l'évolution des opérations du Conseil ainsi qu'au renouvellement des équipements informatiques devenus désuets.

Type de dépense	Jour-personne (N)	Rémunération ($)	Fonctionnement ($)
Projets de développement	0	0	0
Activités de continuité	659	67 116	128 356
Total	659	67 116	128 356

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2010-2011

	Débours planifiés en ressources informationnelles ($)	Débours réels en ressources informationnelles pour l'exercice ($)	Écart ($)
Projets de développement	0	0	0
Activités de continuité	165 700	195 472	29 772
Total	165 700	195 472	29 772

Explication des écarts (débours planifiés et réels)

Des dépenses supplémentaires ont été réalisées en vue de procéder à l'acquisition du plus récent système d'exploitation pour microordinateur de Microsoft, Windows 7, et de la suite bureautique Office 2010.

De plus, le Conseil a entrepris des travaux de configuration complète des serveurs vers la technologie VMWare afin de pouvoir assurer une relève des services importants. Les bénéfices réalisés se traduiront par des gains en productivité.

Enfin, à la suite de la réorganisation de ses bureaux régionaux et afin de se conformer à la directive gouvernementale prévue dans le Plan d'action 2010-2014 pour la réduction et le contrôle des dépenses, le Conseil a procédé à l'acquisition d'un système de vidéoconférence pour réduire les dépenses liées aux frais de déplacement.

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2010-2011

En 2010-2011, aucun projet en ressources informationnelles n'a été entrepris. Il n'y a pas non plus de projet en cours.

Les ressources matérielles

Pour l'exercice financier 2010-2011, les dépenses totales en loyer ont été de 408 981 dollars par rapport à 417 679 dollars pour l'année précédente. Cette légère diminution de 2,1 p. 100 s'explique par les économies faites à la suite de la fermeture et du réaménagement de certains bureaux régionaux, qui ont débuté au cours de l'année précédente et se sont terminés durant la présente année financière, afin de regrouper les employées en équipe. Toutefois, une partie des économies ainsi générées a été atténuée par une hausse de la tarification de la Société immobilière du Québec.

Les dépenses totales pour la téléphonie et le courrier-messagerie ont atteint 89 453 dollars, soit une diminution de 27,4 p. 100 par rapport au montant de 123 228 dollars de l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à une réduction des envois postaux, ceux de la *Gazette des femmes* en particulier dont la version papier est en voie de remplacement par une version électronique.

Les autres exigences : l'application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

En tant qu'organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions des lois et des politiques qui assurent le respect des droits des citoyennes et des citoyens et de même que la transparence des organisations.

La Déclaration de services aux citoyens

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population, n'est pas tenu de produire une déclaration de services aux citoyens.

La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Conformément à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français. La documentation écrite et le site Web du Conseil se conforment aussi à la Charte de la langue française.

Le Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2010-2011, le Conseil s'est conformé à la directive portant sur la sécurité de l'information gouvernementale (2006) en insérant, dans son rapport annuel de gestion, l'information prescrite par cette directive et entrée en vigueur en novembre 2010.

L'éthique

Conformément au Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale, le Conseil a nommé une répondante en éthique. Il dispose d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administratrices publiques, adopté lors de la réunion du 18 novembre 1999 de l'assemblée des membres (voir l'annexe III). En 2010-2011, le comité de direction a adopté des valeurs qui balisent les interrelations entre le personnel de direction ainsi que ses travaux.

L'accès à l'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique

Le Conseil a recruté une personne âgée de moins de 35 ans au cours de la dernière année.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Le Conseil a produit son plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées pour 2010-2011. Les mesures concernent l'accessibilité aux lieux et l'équipement du personnel, l'accès à la documentation, la politique d'embauche du personnel et l'élaboration des dossiers d'étude du Conseil. Dans le contexte de la refonte du site Web du Conseil, les travaux d'amélioration de l'organisation, de la gestion et de l'accessibilité du contenu Web ont été parachevés l'an dernier. Les besoins spécifiques des personnes ayant une déficience visuelle ont été pris en considération. Le site Web du Conseil est désormais conforme aux normes gouvernementales.

Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil a reçu quatre demandes d'accès à l'information :

1) Une demande provenant de Sophie Charest, journaliste à TVA, en vue d'obtenir les documents attestant des comptes de dépenses de la présidente et des membres d'office du Conseil, pour les cinq dernières années (demande reçue le 4 juin 2010);

2) Une demande provenant de l'Association des Juristes de l'État en vue d'obtenir un relevé des noms des agentes et des agents de recherche et de planification socioéconomique et d'autres renseignements les concernant ainsi que leur description d'emploi (demande reçue le 15 juin 2010);

3) Une demande provenant de Sandra Boucher, conseillère politique au Service de recherche de l'opposition officielle, en vue d'obtenir des copies des contrats octroyés par le Conseil au cabinet de relations publiques NATIONAL ainsi que les factures relatives à ces contrats et les documents produits (demande reçue le 29 juin 2010);

4) Une demande provenant de Guillaume Simard-Leduc, stagiaire au deuxième groupe de l'opposition officielle, en vue d'obtenir les renseignements suivants (demande reçue le 28 février 2011) :

   - le nombre de téléphones cellulaires, BlackBerry, iPhone ou d'autres types de téléphones intelligents;
   - le coût d'acquisition des appareils;
   - le coût d'utilisation des appareils;
   - le nom des fournisseurs;
   - le coût des contrats téléphoniques;
   - les chiffres complets et ventilés pour l'année financière 2009-2010 et pour l'année financière 2010-2011 en cours;
   - le nombre d'iPhone achetés pour l'année financière 2009-2010 et pour l'année financière 2010-2011 en cours;
   - le nombre de BlackBerry achetés pour l'année financière 2009-2010 et pour l'année financière 2010-2011 en cours.

Toutes les demandes ont été acceptées et traitées dans les délais prescrits par la loi.

L'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil s'est engagé à réaliser six actions du Plan d'action 2007-2010, prolongé en 2010-2011, découlant de la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*.

« **Action 1.** Élargir nos connaissances tant sur les manifestations que sur les effets des stéréotypes sexuels et sexistes, masculins ou féminins, et proposer des stratégies pour les contrer »

État de réalisation : L'étude *Le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin* a été rendue publique le 21 janvier 2010.

« **Action 2.** Émettre un avis sur le phénomène de la sexualisation de l'espace public (hypersexualisation) et ses effets sur les jeunes »

État de réalisation : L'avis intitulé *Le sexe dans les médias : obstacle aux rapports égalitaires* a été publié en juin 2008.

« **Action 7.** Comprendre la vision et les préoccupations des jeunes, filles et garçons, par rapport aux questions relatives à l'égalité entre les sexes afin de mieux adapter les actions s'adressant à eux »

État de réalisation : Le rapport du Groupe de travail sur les jeunes a été mis en ligne en octobre 2009.

« **Action 9.** Organiser un concours afin de promouvoir des images égalitaires dans différents véhicules médiatiques »

État de réalisation : Cette action a été abandonnée faute de ressources.

« **Action 13.** Mener une étude et émettre un avis sur la question de la diversité religieuse et des droits des femmes »

État de réalisation : L'avis intitulé *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse* a été rendu public le 27 septembre 2007.

« **Action 63.** Produire des portraits actualisés de la situation relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans chacune des régions administratives du Québec »

État de réalisation : En mars 2010, le Conseil a publié dix-neuf portraits statistiques régionaux et un portrait national ayant pour titre *L'égalité femmes-hommes — Où en sommes-nous?*

Reddition de comptes en matière de développement durable

Objectif gouvernemental 1 :	Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre
Objectif organisationnel 1 :	Faire connaître la nature et la portée du concept de développement durable

Action 2

Développer une réflexion sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du concept de développement durable et son application dans la société québécoise

Actions	Suivis
• Produire un argumentaire • Sensibiliser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à l'inclusion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la démarche de développement durable du Québec • Diffuser l'étude du Conseil	• En 2009-2010, une rencontre avec le Commissaire au développement durable a eu lieu et un dossier sur le développement durable et l'égalité a été publié dans la *Gazette des femmes*. Dans cette foulée, en 2010-2011, le Conseil a réservé un chapitre complet de son avis *Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux* à la prise en considération du développement durable dans l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cibles	Avoir produit et diffusé un argumentaire d'ici 2013
Indicateurs	Nombre de documents diffusés et de téléchargements
Résultats de l'année	Intégration de l'argumentaire à l'avis portant sur le deuxième plan d'action de la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes, *Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux*, ainsi que dépôt et présentation à l'Assemblée nationale Diffusion sur le site Web du Conseil Entrevue de la présidente dans les médias • Diffusion électronique : 825 • Diffusion postale : 700 • Téléchargements : 1 347

Objectif gouvernemental 6 :	Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux
Objectif organisationnel 3 :	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes et de gestion au Conseil et dans les rapports avec les partenaires

Action 4

Développer des pratiques et des activités contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 : un projet de société pour le Québec

Actions	Suivis
• Élaborer un cadre de gestion environnementale • Concevoir, adapter ou utiliser des outils afin de consommer de façon responsable • Mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement	• Le cadre de gestion environnementale a été réalisé. • Un plan d'action pour accompagner le cadre de gestion a été produit.

Cibles	Élaboration d'un cadre de gestion environnementale d'ici avril 2011 et mise en œuvre complète d'ici 2013
Indicateurs	État d'avancement de la mise en œuvre au Conseil d'un cadre de gestion environnementale et de mesures de pratiques écoresponsables
Résultats de l'année	Actions ciblées Mise en œuvre du cadre de gestion et du plan d'action qui l'accompagne au cours de l'année suivante

Objectif gouvernemental 24 :	Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté
Objectif organisationnel 4 :	Favoriser une plus grande participation des femmes dans leurs collectivités et une meilleure prise en compte des besoins des femmes par leurs communautés

Action 5

Évaluer l'importance de la représentation féminine au sein des conseils d'administration des entreprises privées du Québec

Actions	Suivis
• Produire une étude sur la représentation féminine au sein des conseils d'administration des entreprises privées du Québec • Diffuser cette étude • Produire un dossier sur la question dans la *Gazette des femmes*	• L'avis *La gouvernance des entreprises au Québec : où sont les femmes ?* a été produit et a été diffusé en décembre 2010. • Article dans *la Gazette des femmes* sur l'avis du Conseil. Dossier sur les femmes et le pouvoir.

Cibles	Avoir produit une étude sur la représentation féminine au sein des conseils d'administration des entreprises privées du Québec d'ici 2010
Indicateurs	Rayonnement : • nombre de documents diffusés et téléchargés • impacts dans les médias
Résultats de l'année	Étude terminée et publiée en décembre 2010 Diffusion d'un communiqué de presse et entrevue de la présidente sur le sujet dans différents médias Parution d'articles de presse dans les médias • Diffusion électronique : 1 030 • Diffusion postale : 500 • Téléchargements : 1 402

Objectif gouvernemental 25 :	Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions
Objectif organisationnel :	Favoriser une plus grande participation des femmes dans leurs collectivités et une meilleure prise en compte des besoins des femmes par leurs communautés

Action 7

Connaître la situation socioéconomique des femmes dans toutes les régions du Québec

Actions	Suivis
• Produire, à partir des données du recensement de 2006 de Statistique Canada, un portrait socioéconomique des femmes de chacune des dix-sept régions administratives du Québec et un portrait national • Diffuser ce portrait, notamment dans la *Gazette des femmes* • Présenter ce portrait aux partenaires régionaux	• Dix-neuf portraits régionaux et un portrait national ont été produits et diffusés en 2010, à l'occasion du 8 mars, notamment grâce à des communiqués régionaux, un communiqué national — le premier communiqué médias sociaux du gouvernement du Québec — et à de nombreuses entrevues accordées. • Les responsables régionales ont présenté les portraits aux partenaires régionaux.

Cibles	Avoir produit un portrait socioéconomique des femmes de chacune des dix-sept régions administratives du Québec, d'ici 2010 Avoir rédigé un portrait sur la situation socioéconomique des Québécoises d'ici 2010
Indicateurs	Nombre de documents diffusés et téléchargés Nombre de présentations aux partenaires régionaux Retombées régionales des études auprès des partenaires Impacts dans les médias
Résultats de l'année	Production réalisée et diffusion faite en 2009-2010 Poursuite de la diffusion en continu puisque les chiffres et les argumentaires sont utilisés fréquemment par les responsables régionales et la présidente Plusieurs médias régionaux ont parlé des portraits et des statistiques en 2009-2010

Objectif gouvernemental 26 :	Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
Objectif organisationnel 5 :	Examiner l'impact différencié sur les femmes et les hommes de certaines mesures fiscales et budgétaires

Action 8

Utiliser l'analyse différenciée selon les sexes et l'appliquer au budget (budgétisation sexospécifique)

Actions	Suivis
• Produire une étude sur la budgétisation sexospécifique • Sensibiliser le ministère des Finances	• Le Conseil a produit un mémoire à l'occasion des consultations prébudgétaires pour sensibiliser le gouvernement.

Cibles	Avoir produit et diffusé un document de recherche et d'information d'ici 2013
Indicateurs	Mesures prises en compte par le ministère des Finances
Résultats de l'année	Rencontre de la présidente du Conseil avec le ministre des Finances pour lui présenter le document et le sensibiliser à la budgétisation sexospécifique Diffusion du mémoire sur le site Web du Conseil

Annexes

Annexe I
Membres du Conseil en 2010-2011

Outre la présidente, les personnes suivantes étaient membres du Conseil au 31 mars 2010.

du milieu des associations féminines :

- Nathalie Chapados, adjointe opérationnelle dans la fonction publique fédérale;
- Francyne Ducharme, coordonnatrice de la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec;
- Élaine Hémond, consultante et formatrice des questions genre et démocratie;
- Marjolaine Etienne, directrice générale du Centre d'amitié autochtone du Saguenay.

du milieu universitaire :

- R'kia Laroui, professeure et directrice du Module du baccalauréat en enseignement secondaire à l'Université du Québec à Rimouski;
- Catherine des Rivières-Pigeon, professeure au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

du milieu socioéconomique :

- Roxane Duhamel, vice-présidente du Conseil, propriétaire et présidente de l'entreprise RDMARCOM — services de conseil en marketing et en restructuration organisationnelle;
- Ludmilla Prismy, chargée de projet pour ABS Environnement inc.

du milieu syndical :

- Carole Gingras, directrice du Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec;
- Véronique De Sève, première vice-présidente du Conseil central du Montréal métropolitain CSN.

Les membres d'office sont :

- Christiane Bernadet, ministère de la Justice;
- Johanne Brouillette, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Pascale Gagnon, ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Pascale Demers, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- Raymonde Villemure, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Josée Marotte, ministère du Travail;
- Yola Dubé, Secrétariat du Conseil du trésor.

Hélène Harvey est secrétaire générale.

Annexe II
Les publications du Conseil en 2010-2011

Durant l'année financière 2010-2011, le Conseil a produit 39 nouveaux documents, pour un total de 22 485 exemplaires, sans compter le tirage de la *Gazette des femmes*. Ces documents sont regroupés ci-dessous selon le type de production.

MÉMOIRES ET AVIS

- ***Mémoire sur le projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements***
  Publication électronique, 35 p.

- ***Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges de la Cour du Québec, des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec***
  Publication électronique, 25 p.

- ***Commentaires sur la réglementation entourant les activités de procréation assistée***
  Publication électronique, 24 p.

- ***La polygamie au regard du droit des femmes***
  Avis, 149 p. (tirage : 675)
  Résumé, 15 p. (tirage : 1 000)

- ***Polygamy and the Rights of Women. Opinion Summary***
  Traduction du résumé de l'avis, 16 p. (tirage : 225)

- ***Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux – Les défis du 2e plan d'action de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes***
  Avis, 173 p. (tirage : 850)
  Résumé, 32 p. (tirage : 1 200)

- ***La gouvernance des entreprises au Québec : où sont les femmes?***
  Avis, 103 p. (tirage : 650)
  Faits saillants, 2 p. (tirage : 1 500)

- ***Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes***
  Avis, 161 p. (tirage : 935)
  Faits saillants, 2 p. (tirage : 1 300)

- ***Mémoire sur le projet de loi n° 110, Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail pour accorder une plus grande protection à certains domestiques***
  Publication électronique, 35 p.

- ***Commentaires sur le projet de loi nº 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde éducatifs à l'enfance***
  Publication électronique, 2 p.

- ***Commentaires sur le projet de règlement concernant la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale***
  Publication électronique, 3 p.

ÉTUDE ET PORTRAIT

- ***Statistical Portrait Equality Women / Men – How are we doing in Nord-du-Québec?***
  Traduction du portrait Nord-du-Québec édité en 2009-2010, 96 p. (tirage : 100)

- ***La participation des hommes et des garçons : nécessaire, mais pas à n'importe quel prix – Étude,***
  Publication électronique, 61 p.

RÉSUMÉS DES DÉCISIONS DE TRIBUNAUX

Publications électroniques

- *Colombie-Britannique* (Public Service Employee Relations Commission) c. *BCGSEU*, [1999] 3 R.C.S. 3 (égalité dans l'emploi), 5 p.
- *Alberta* c. *Hutterian Brethren of Wilson Colony*, 2009 CSC 37 (liberté de religion), 7 p.
- *Droit de la famille – 091768*, 2009 QCCS 3210 (reconnaissance de l'union de fait comme étant un mariage), 10 p.
- *Srougi c. Coopérative de solidarité en édition Les Boucaniers et Boucanières (revue À bâbord!)*, 2008 QCCQ 7693 (antiféminisme), 5 p.
- *Tremblay c. Daigle*, [1989] 2 R.C.S. 530 (personnalité juridique du fœtus), 6 p.
- *Dobson (Tuteur à l'instance de) c. Dobson*, [1999] 2 R.C.S. 753 (responsabilité de la femme envers son enfant à naître), 5 p.
- *Adoption — 091*, 2009 QCCQ 628 (maternité et contrat de mère porteuse), 5 p.
- *Persons Case*, [1930] A.C. 124 (la femme est une personne), 5 p.
- *Brooks* c. *Safeway*, [1989] 1 R.C.S. 1219 (discrimination fondée sur la grossesse), 4 p.

DOCUMENTS D'INFORMATION

- ***Portrait des Québécoises en 8 temps*** – Édition 2011
  19 p. (tirage : 13 000)

- ***La constante progression des femmes*** – Édition illustrée 2011
  38 p. (tirage : 800)

- ***Info – CSF – Bulletin d'information***
  Parution électronique (5 numéros)

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- ***Rapport annuel de gestion – 2009-2010***
  Version papier, 59 p. (tirage : 250)

Gazette des femmes

- Mai-juin 2010 : « Les femmes dans la gouvernance des entreprises » (tirage : 8 000)
- Septembre-octobre 2010 : « Dossier sur l'hypersexualisation » (tirage : 5 000)
- Novembre-décembre 2010 : « Les Haïtiennes et la relève de leur pays » (tirage : 5 000)
- Janvier-février 2011 : « Réflexion sur la laïcité » (tirage : 3 300)
- Mars-avril 2011 : « Les défis du mouvement des femmes » (tirage : 2 900)

Annexe III
Code d'éthique et de déontologie

À noter : aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année.

Adopté par les membres le 18 novembre 1999

SECTION 1

CHAMP D'APPLICATION

Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie applicables aux administratrices publiques[1] du Conseil du statut de la femme.

Sont administratrices publiques les membres du Conseil du statut de la femme de même que la présidente du Conseil.

L'administratrice publique est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les règles de déontologie et les principes d'éthique prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables. En cas de divergence, les règles et les principes les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, l'administratrice publique doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

SECTION 2

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

L'administratrice publique contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'État. En harmonie avec la mission du Conseil, elle œuvre de manière à favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

---

[1] La forme féminine utilisée dans ce code désigne aussi bien le masculin que le féminin lorsque le contexte s'y prête.

Afin de concrétiser la mission du Conseil, l'administratrice publique s'engage à promouvoir les valeurs suivantes :

a- l'équité entre les femmes et les hommes;
b- l'ouverture et la solidarité dans l'optique de tenir compte des situations diverses vécues par l'ensemble des Québécoises;
c- l'indépendance afin de jouer de façon crédible son rôle auprès du gouvernement;
d- la vigilance pour s'assurer de la progression constante des conditions de vie des femmes vers l'égalité.

SECTION 3

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

RIGUEUR ET INTÉGRITÉ

L'administratrice publique exerce ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

DISCRÉTION

L'administratrice publique est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

Le membre invité à représenter le Conseil ou à parler au nom de celui-ci ou en tant que membre du Conseil doit obtenir au préalable l'autorisation de la présidente.

NEUTRALITÉ POLITIQUE

L'administratrice publique doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

La présidente fait preuve, en outre, de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'administratrice publique évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Elle doit dénoncer au Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts.

La présidente ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

Toute autre administratrice publique qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, intérêt qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil, doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la

présidente et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

En cas de contestation, le Conseil décide si le membre est en conflit d'intérêts sur la question et ce membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir s'il est en conflit d'intérêts.

Cet article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher une administratrice publique de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du Conseil par lesquelles elle serait visée.

L'administratrice publique ne peut confondre les biens du Conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administratrice publique ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

L'administratrice publique n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

L'administratrice publique ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

L'administratrice publique ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers.

L'administratrice publique doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'APRÈS-MANDAT

L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au Conseil.

L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

SECTION 4

MESURES D'APPLICATION

La présidente doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administratrices publiques du Conseil.

En cas de manquement à l'éthique et à la déontologie, le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

www.placealegalite.gouv.qc.ca

Conseil du statut
de la femme
Québec